

CALENDRIER RÉGIONAL

2023



CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS ORGANISÉS PAR LES CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CDG) DE LA RÉGION OCCITANIE



Sites internet des Centres de gestion de la Région Occitanie :

www.cdg09.fr - www.cdg11.fr www.cdg-12.fr - www.cdg30.fr www.cdg31.fr - www.cdg32.fr www.cdg34.fr - www.cdg46.fr www.cdg48.fr - www.cdg65.fr www.cdg66.fr - www.cdg81.fr www.cdg82.fr La coordination régionale Occitanie réunit 13 centres de gestion de la fonction publique territoriale et propose une programmation de concours et d'examens professionnels de catégorie A, B et C.

Cette programmation tient compte:

- des besoins en recrutement exprimés par les employeurs publics territoriaux de la région;
- du nombre de lauréats restant inscrits sur les listes d'aptitude issues de précédentes sessions.

Le présent document constitue un calendrier <u>prévisionnel</u>, présenté par filière et par grade, précisant l'organisateur et les dates clés <u>indicatives</u> de chaque procédure. Toutefois l'organisation de ces opérations relève de la seule compétence des centres de gestions organisateurs.

Seuls les arrêtés d'ouverture correspondants confirmeront la mise en œuvre et les conditions de cette mise en œuvre, notamment en termes de dates.

COMMENT S'INSCRIRE?

Pour connaître les modalités d'inscription, le candidat doit se rapprocher du CDG organisateur du concours ou de l'examen professionnel ou consulter le site internet.

À noter : les conditions d'inscription mentionnées sont indicatives et peuvent faire l'objet d'une modification en fonction de l'évolution des textes.



LE SITE <u>CONCOURS-TERRITORIAL</u> : LA PORTE D'ENTRÉE QUI FACILITE LES INSCRIPTIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS ORGANISÉS PAR LES CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

- Référencement de toutes les sessions de concours et d'examens organisées par l'ensemble des CDG
- Mise à jour dynamique et régulière des informations
- Mise en œuvre des limitations d'inscription (inscription unique) pour lutter contre l'absentéisme aux épreuves.



Comment s'inscrire à un concours ou un examen professionnel sur le portail concours-territorial.fr?

Recherchez un concours ou un examen sur le site concours- territorial.fr pour connaître les dates d'ouverture des inscriptions.

Durant cette période, vous pourrez alors **choisir un centre organisateur auprès duquel s'inscrire, ainsi que le cas échéant une voie d'accès** (interne, externe, 3ème voie...) et / ou une spécialité, discipline, option.



Après la création et l'activation de votre compte Concours-Territorial (identification possible avec un compte France-Connect), vous serez dirigé vers le formulaire d'inscription du centre organisateur sélectionné.

Sur le site du CDG organisateur que vous avez choisi, il vous sera demandé les renseignements et les pièces complémentaires pour la gestion de votre candidature. **Les modalités de transmission du dossier d'inscription accompagné des justificatifs dépendent du CDG organisateur.** Veillez à bien suivre les instructions qui vous seront données.

Vous pourrez à partir du portail Concours-Territorial ou directement via le site internet du CDG où vous êtes inscrit(e), à un espace candidat de suivi de votre dossier (solution technique variable selon le CDG choisi).

Q

Il n'y a aucune dérogation possible pour une inscription en dehors des dates d'ouverture. Par conséquent, veillez à bien transmettre votre dossier d'inscription dans les temps indiqués.

Ce site est édité par le <u>GIP Informatique des Centres de Gestion</u>, pour le compte des CDG et du CNFPT, et dans le cadre d'une démarche mutualisée.

Ariège CDG 09

10, rue Germain Authié 09000 FOIX 05 34 09 32 40 www.cdg09.fr

Haute-Garonne CDG 31

590 rue Buissonnière CS 37666 31676 LABEGE CEDEX 05 81 91 93 00 www.cdg31.fr

Lozère CDG 48

11 boulevard des Capucins BP 80092 48003 MENDE CEDEX 04 66 65 30 03 www.cdg48.fr

Tarn-et-Garonne CDG 82

23 boulevard Vincent Auriol 82000 MONTAUBAN 05 63 21 62 00 www.cdg82.fr

Aude CDG 11

Maison des Collectivités 85 avenue Claude Bernard CS 60050 11890 CARCASSONNE CEDEX 04 68 77 79 79 www.cdg11.fr

Gers CDG 32

4 place du Maréchal Lannes BP 80002 32001 AUCH CEDEX 05 62 60 15 00 www.cdq32.fr

Hautes-Pyrénées CDG 65

13 rue Emile Zola 65600 SEMEAC 05 62 38 92 50 www.cdg65.fr

Aveyron CDG 12

Immeuble « Le Sérial »
10 faubourg Lo Barry
Saint Cyrice Étoile
12000 RODEZ
05 65 73 61 60
www.cdg-12.fr

Hérault CDG 34

Parc d'activités d'Alco 254 rue Michel Teule 34184 MONTPELLIER CEDEX 4 04 67 04 38 81 www.cdg34.fr

Lot CDG 46

Gard

CDG 30

30900 NIMES

04 66 38 86 85

www.cdq30.fr

04 66 38 86 98 ou

12 Avenue Charles Pillat 46090 PRADINES 05 65 23 00 95 www.cdg46.fr

183 chemin du Mas Coquillard

Pyrénées-Orientales CDG 66

Centre del Mon - BP 901 35 boulevard Saint-Assiscle 66020 PERPIGNAN CEDEX 04 68 34 88 66 www.cdg66.fr

Tarn CDG 81

188 rue de Jarlard 81000 ALBI 05 63 60 16 50 www.cdg81.fr

SOMMAIRE CONCOURS		
	CATÉGORIE	PAGES
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe	В	Page 8
Rédacteur territorial	В	Page 9
FILIERE TECHNIQUE		
Ingénieur territorial	A	Page 10
Agent de maîtrise territorial	C	Page 11
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe des établissements d'enseignement	C	Page 12
FILIERE CULTURELLE		
Bibliothécaire	A	Page 13
Assistant territorial principal de 2ème classe de conservation du patrimoine et des bibliothèques	В	Page 14
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	В	Page 15
Adjoint territorial principal de 2ème classe du patrimoine	С	Page 16
FILIERE ARTISTIQUE		
Professeur territorial d'enseignement artistique	A	Page 17-18
FILIERES MEDICO-SOCIALE et MEDICO-TECHNIQUE		
Médecin territorial	A	Page 19
Sage-femme territoriale	A	Page 19
Psychologue territorial	A	Page 20
Puéricultrice territoriale	A	Page 21
Infirmier territorial en soins généraux	A	Page 21
Aide-soignant territorial	В	Page 21
Auxiliaire de puériculture territorial principal de 2ème classe	В	Page 22
Auxiliaire de soins territorial principal de 2 ^{ème} classe	С	Page 22
FILIERE SOCIALE		
Agent social territorial principal de 2ème classe	C	Page 23
Agent territorial spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	Page 24
FILIERE ANIMATION		_
Animateur territorial principal de 2 ^{ème} classe	B	Page 25
Animateur territorial	В	Page 26
Adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe	C	Page 27

SOMMAIRE CONCOURS (SUITE))	
	CATÉGORIE	PAGES
FILIERE POLICE MUNICIPALE		
Chef de service de police municipale	В	Page 28
Gardien-brigadier de police municipale	С	Page 29
FILIERE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS		
Médecin, Pharmacien de SPP de classe normale	A	Page 30
Cadre de santé de SPP	A	Page 30
Infirmier de SPP classe normale	A	Page 30
Capitaine de SPP	A	Page 31
Lieutenant de 2 ^{ème} classe de SPP	В	Page 32

SOMMAIRE EXAMENS PROFESSIONNELS

	CATÉGORIE	PAGES
FILIERE ADMINISTRATIVE Attaché territorial principal (avancement de grade) Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe (avancement de grade)	A C	Page 33 Page 33
FILIERE TECHNIQUE Technicien territorial principal de 1 ^{ère} classe (avancement de grade) Technicien territorial principal de 2 ^{ème} classe (avancement de grade) Technicien territorial principal de 2 ^{ème} classe (promotion interne) Agent de maîtrise territorial (promotion interne)	В В В С	Page 34 Page 35 Page 36 Page 37
FILIERE SOCIALE Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle (avancement de grade) Assistant territorial socio-éducatif de classe exceptionnelle (avancement de grade)	A A	Page 38 Page 38
FILIERE SPORTIVE Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1ère classe (avancement de grade) Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe (avancement de grade)	B B	Page 39 Page 39
FILIERE POLICE MUNICIPALE Chef de police municipale (promotion interne)	В	Page 40
FILIERE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS Cadre supérieur de santé de SPP (avancement de grade) Lieutenant de 1 ^{ère} classe de SPP (avancement de grade)	A B	Page 41 Page 41

PREVISIONNEL CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS 2024 Pages 42/43/44

CONCOURS

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
		EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation homologué au niveau 5 (anciennement niveau III), ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.				
REDACTEUR TERRITORIAL		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi nº 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2ème de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa.	Du mardi 7 février au mercredi 15	Jusqu'au jeudi 23 mars 2023	Jeudi 19	Pas d'organisation en région Occitanie
PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	В		Ouvert aux candidats justifiant au 1 ^{er} janvier de l'année du concours de l'exercice, pendant quatre ans au moins : d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	mars 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	minuit (cachet de la poste faisant foi)	octobre 2023	se rapprocher des autres coordinations
		TROISIÈME CONCOURS	La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

FILIÈRE ADMINISTRATIVE CONCOURS

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR	
		EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau 4, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007.					
REDACTEUR	В	INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi nº 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2ème de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa.	Du mardi 7 février au mercredi 15 mars 2023	er au jeudi 23 redi 15 2023 mars 2023	Jeudi 19	CDG 31	
TERRITORIAL	В		Ouvert aux candidats justifiant au 1er janvier de l'année du concours de l'exercice, pendant quatre ans au moins : d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	minuit (cachet de la poste faisant foi)	minuit (cachet de la poste faisant foi)	octobre 2023	CDG 34	
			TROISIÈME CONCOURS	La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

CONCOURS						FILIÈRE	TECHNIQUE
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
TALOGRAFIAN		EXTERNE	spécialités du concours et reconnu comme équivalent dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007. Les candidats doivent fournir lors de leur inscription au concours une attestation d'obtention du diplôme ou, à défaut, une attestation justifiant qu'ils accomplissent la dernière année du cycle d'études conduisant au diplôme considéré.	Du mardi 10 Jusqu'au janvier au jeudi 23 mercredi 15 février 2023		Mercredi	Répartition des spécialités entre les régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie CDG 81 Ingénierie, gestion technique et architecture CDG 33 Infrastructures et réseaux
INGENIEUR TERRITORIAL	А	INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant, au 1er janvier de l'année du concours, de 4 ans au moins de services publics effectifs. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de 4 ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa.	février 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	minuit (cachet de la poste faisant foi)	21 et jeudi 22 juin 2023	CDG 31 Prévention et gestion des risques CDG 24 Urbanisme, aménagement et paysages CDG 30 Informatique et systèmes d'information

CONCOURS						FILIÈRE	TECHNIQUE
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
		EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau 3 (anciennement niveau V) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.				
ACENT DE		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale ; les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours de trois années au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C ou dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.	INSCRIPT Du mardi 6 septembre au	eptembre au jeudi 20		Répartition par spécialités : CDG 48 Bâtiment, Travaux publics, VRD
AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL	С		Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins : d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	mercredi 12 octobre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	octobre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 26 janvier 2023	CDG 65 Espaces naturels, espaces verts
		TROISIEME CONCOURS	La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				CDG 82 Restauration

CONCOURS							TECHNIQUE
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
ADJOINT TERRITORIAL		EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V) de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007, correspondant à l'une des spécialités ouvertes.				
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1 ^{er} janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.	mai au	Jusqu'au jeudi 22 juin		Pas d'organisation en
PRINCIPAL DE 2ème CLASSE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	С	Ouvert aux candidats justifiant pendant une durée de quatre ans au moins, de l'exercice d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	mercredi 14 juin 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 23 novembre 2023	Occitanie se rapprocher de autres coordinations	
	ITORIAL NCIPAL CLASSE C DES SSEMENTS		La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

CONCOURS	CONCOURS FILIÈRE CULTURELLE						
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
		EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national sanctionnant un second cycle d'études supérieures (niveau 6) ou d'un titre ou d'un diplôme de niveau équivalent figurant sur une liste établie par décret.	Du mardi 10 janvier au mercredi 15	Jusqu'au jeudi 23 février 2023		Pas d'organisation
BIBLIOTHECAIRE	А	INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.	_	minuit	Mardi 23 mai 2023	en Occitanie se rapprocher des autres coordinations

CONCOURS	CONCOURS FILIÈRE CULTURELLE						
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
		EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau 5 (anciennement niveau III), ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé, correspondant à l'une des spécialités ouverte au concours.	TNSCRIF	TIONS CLOSE	5	
ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES	В	INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi nº 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2ème de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa.	Du mardi 11 octobre au mercredi 16 novembre 2022 minuit	Jusqu'au jeudi 24 novembre 2022 minuit (cachet de la	Jeudi 25 mai 2023	Pas d'organisation en Occitanie se rapprocher
BIBLITOTHEQUES PRINCIPAL De 2ème CLASSE		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant au 1er janvier de l'année du concours de l'exercice, pendant quatre ans au moins : d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.	(cachet de la poste faisant foi)	poste faisant foi)		des autres coordinations

FILIÈRE CULTURELLE **CONCOURS DATE LIMITE DE PERIODE DE PRE-DÉPÔT DES NATURE DU INSCRIPTION OU DATE DES** CAT CONDITIONS D'ACCÈS **DE RETRAIT DES** ÉPREUVES **CONCOURS** (CLOTURE DES INSCRIPTIONS) Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau 4, ou d'une qualification reconnue comme **EXTERNE** équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé, correspondant à l'une des spécialités ouverte au INSCRIPTIONS CLOSES concours. Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de **INTERNE** clôture des inscriptions, comptant au moins guatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est Du mardi 11 **ASSISTANT** organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant Jusqu'au octobre au de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme **TERRITORIAL** jeudi 24 ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2ème de mercredi 16 **CDG 33** DE novembre l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984, dans les conditions fixées par Jeudi 25 novembre **CONSERVATION** 2022 minuit Spécialité B cet alinéa. 2022 minuit mai 2023 DU PATRIMOINE (cachet de la Bibliothèque (cachet de la ET DES poste faisant Ouvert aux candidats justifiant au 1er janvier de l'année du concours poste faisant **BIBLITOTHEQUES** de l'exercice, pendant quatre ans au moins : d'une ou de plusieurs foi) foi) activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, v compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte **TROISIEME** que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. **CONCOURS** Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième

concours.

CON	

FILIÈRE CULTURELLE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
		EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V) de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.				
ADJOINT		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1 ^{er} janvier de l'année du concours de quatre années au moins de services publics effectifs, dont deux années au moins dans les services d'un musée, d'une bibliothèque, des archives, de la documentation ou des parcs et jardins.	Du mardi 27 septembre au	ONS CLOSES Jusqu'au jeudi 10		Pas
TERRITORIAL DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	С		Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins : d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	mercredi 2 novembre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	novembre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Mardi 28 mars 2023	d'organisation en Occitanie se rapprocher des autres coordinations
		TROISIEME CONCOURS	La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.				

CONCOURS

FILIÈRE ARTISTIQUE

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	А	EXTERNE	Les candidats au concours externe sur titres avec épreuve (spécialités Musique et danse et Art dramatique) et au concours externe sur titres avec épreuves (spécialité Arts plastiques) d'accès au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique doivent être titulaires de l'un des titres ou diplômes suivants : Pour la spécialité Musique et danse : le certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des conservatoires classés par l'Etat Pour la spécialité Art dramatique : le certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des conservatoires classés par l'Etat obtenu dans la discipline Art dramatique ; Pour la spécialité Arts plastiques : a) Un diplôme national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat ; b) ou un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique, en application de l'article 8 de la loi n° 71-577 du 16 juillet 1971 ; c) ou un titre ou diplôme national de niveau équivalent. d) ou justifier d'une pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre.	Du mardi 27 septembre au mercredi 2 novembre 2022 minuit (cachet	Jusqu'au jeudi 10 novembre 2022 minuit (cachet de la	A compter du lundi 30 janvier 2023	ORGANISATION NATIONALE Voir répartition des
		INTERNE	Ouvert aux assistants d'enseignement artistique justifiant, au 1er janvier de l'année du concours, de trois années au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. Les formations ou diplômes permettant de participer au concours interne dans les spécialités art dramatique et musique, ainsi que les diplômes le permettant dans la spécialité danse, sont précisés par décret. Il s'agit du Diplôme d'Etat (DE). Les candidats devront justifier avoir suivi la formation spécifique correspondant à l'un des diplômes exigés pour l'accès au concours externe d'assistant spécialisé d'enseignement artistique ou obtenu l'un de ces diplômes (DE ou DUMI). Les candidats non titulaires du diplôme requis pour se présenter au concours interne de professeur d'enseignement artistique sont invités à solliciter la décision de la commission d'équivalence de diplômes dans les mêmes conditions que le concours externe ci-dessus.	de la poste faisant foi)	poste faisant foi)	2025	disciplines page suivante

Spécialités	Disciplines	Organisateurs	Spécialités	Disciplines	Organisateurs
	Violon	CDG 13		Direction d'ensembles instrumentaux	CIG GC
	Alto	CDG 25		Chant	CDG 14
	Violoncelle	CDG 31		Direction d'ensembles vocaux	CIG GC
	Contrebasse	CIG PC		Musique ancienne (tous instruments)	CDG 37
	Flûte traversière	CDG 67		Musique traditionnelle (tous instruments)	CDG 35
	Hautbois	CDG 59		Jazz (tous instruments)	CDG 35
	Clarinette	CDG 69		Musique électroacoustique	CDG 06
	Basson	CDG 72	Musique	Professeur coordonnateur des musiques actuelles amplifiées (tous instruments)	CDG 40
Manaianna	Saxophone	CDG 35		Accompagnateur (musique et danse)	CDG 06
Musique	Trompette	CDG 62		Professeur d'accompagnement (musique et danse)	CDG 14
	Cor	CDG 59		Formation musicale	CDG 54
	Trombone	CDG 33		Culture musicale	CIG PC
	Tuba	CDG 44		Ecriture	CIG PC
	Piano	CDG 69		Professeur chargé de direction (musique, danse)	CIG GC
	Orgue	CDG 45		Danse contemporaine	CDG 76
	Accordéon	CDG 77	Danse	Danse classique	CDG 76
	Harpe	CDG 06		Danse jazz	CDG 76
	Guitare	CIG PC	Art	Das de dissipline nous catte enécialité	CIG GC
	Percussions	CDG 63	dramatique	Pas de discipline pour cette spécialité	CIG GC
	Histoire des arts	CDG 34		Graphisme, illustration	CDG 34
Arts	Infographie et création multimédia	CDG 34	Arts	Peinture, dessins, arts graphiques	CDG 34
plastiques	Sculpture, installation	CDG 34	plastiques	Design d'espace, scénographie	CDG 44
	Design d'objet	CDG 44			

CONCOURS					FILIÈRE	MÉDICO	-SOCIALE
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTION (S)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
MEDECIN TERRITORIAL DE 2 ^{ème} CLASSE	Α	EXTERNE SUR TITRES	Ouverts aux candidats titulaires: 1- d'un diplôme, certificat ou autre titre exigé, en application du 1° de l'article L. 4111-1 du code de la santé publique, pour l'exercice de la profession de médecin; 2- Aux personnes ayant obtenu une autorisation individuelle permanente d'exercice de la médecine délivrée par le ministre chargé de la santé en application de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique ou de l'article 60 de la loi n° 99-641 du 27 juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle. Lorsque les missions correspondant aux postes mis aux concours l'exigent, le concours est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou titre de médecin spécialiste dans les spécialités concernées.	INSCRIPTIONS Du mardi 27 septembre au mercredi 2 novembre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 10 novembre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 6 février 2023	CDG 31
SAGE-FEMME TERRITORIALE	А	EXTERNE SUR TITRES	Ouvert aux candidats titulaires : - d'un des diplômes ou titres mentionnés à l'article L-356-2 (3°) du code de la santé publique (notamment le diplôme français d'Etat de sage-femme) ou d'une autorisation d'exercer la profession de sage-femme délivrée par le ministre chargé de la santé en application de l'article L. 356 de ce même code.	novembre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	8 décembre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 20 mars 2023	CDG 11

CONCOUR	CONCOURS FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE									
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR			
PSYCHOLOGUE TERRITORIAL	Α	EXTERNE SUR TITRE	Ouvert aux candidats titulaires : 1º De la licence et de la maîtrise en psychologie ; Les candidats doivent en outre justifier de l'obtention : a) Soit d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie ; b) Soit d'un diplôme d'études approfondies en psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur ; c) Soit de l'un des diplômes suivants : 1 - Diplôme de psychopathologie de l'université d'Aix-Marseille, puis de l'université Aix-Marseille. 2 - Diplôme de psychopathologie de l'université de Besançon. 3 - Diplôme de psychopathologie de l'université de Besançon. 3 - Diplôme de psychologiques et psychosociales, option psychopathologie, de l'université de Bordeaux, puis de l'université de Poipon. 4 - Diplôme de psychopathologie de l'université de Grenoble, puis de l'université Grenoble-II. 5 - Diplôme de psychopathologie de l'université de Grenoble, puis de l'université Grenoble-II. 6 - Diplôme de psychologie pratique, option psychopathologie ou option psychopédagogie médico-sociale, de l'université de Lyon, puis de l'université Lille-III. 8 - Diplôme de psychopathologie et de psychologie appliquée de l'université Montpellier, puis de l'université Paris-V. 10 - Diplôme de psychologie pathologique de l'institut de psychologie de l'université Nancy-II. 10 - Diplôme de psychopedagogie spéciale de l'institut de psychologie de l'université Paris-V. 11 - Diplôme de psychopodiogue dinicine de l'université Paris-VII. 15 - Certificat d'études supérieures de psychologie pathologique de l'université Paris-V. 16 - Diplôme de psychopodiogue d'université de Ronnes, puis de l'université Paris-V. 17 -	Du mardi 20 septembre au mercredi 26 octobre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 3 novembre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 23 janvier 2023	CDG 11			

CONCOURS	CONCOURS FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE							
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS	
PUERICULTRICE TERRITORIALE	Α	EXTERNE SUR TITRES	Ouverts aux candidats titulaires : - du diplôme d'Etat de puéricultrice mentionné à l'article R. 4311- 13 du code de la santé publique - ou d'une autorisation d'exercer cette profession délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.	INSCRIPTION INSCRI	s closes Jusqu'au jeudi 24 novembre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 6 février 2023	CDG 48	
INFIRMIER TERRITORIAL EN SOINS GENERAUX	Α	EXTERNE SUR TITRES	Ouvert aux candidats titulaires : - soit d'un titre de formation mentionné aux articles L.4311-3 et L.4311-5 du code de la santé publique, - soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivré en application de l'article L.4311-4 du même code.	2022	10 novembre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 30 janvier 2023	CDG 31	
AIDE-SOIGNANT TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE	В	EXTERNE SUR TITRES	Le concours sur titres avec épreuves est ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes ou titres mentionnés aux articles <u>L.</u> 4391-1 et <u>L.</u> 4391-2 du code de la santé publique Soit : 1° Du diplôme d'Etat d'aide-soignant ; 2° Du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant ; 3° Du diplôme professionnel d'aide-soignant. Soit autorisation d'exercer la profession (pour les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen)	Du mardi 14 mars au mercredi 19 avril 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 27 avril 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du jeudi 9 octobre 2023	CDG 31 CDG 48	

CONCOUR	CONCOURS FILIÈRE MEDICO-SOCIALE							
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS	
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE	В	EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires soit : - du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ; - du certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture ; - du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture. Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait, après 1971, à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier, ou après 1979, du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique.	novembre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	novembre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du lundi 6 mars 2023	Pas d'organisation en Occitanie se rapprocher des autres coordinations	
AUXILIAIRE DE SOINS TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	С	EXTERNE	Spécialité "aide médico-psychologique": Ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique. Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier après 1971 ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique après 1979.	Du mardi 14 mars au mercredi 19 avril 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 27 avril 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du jeudi 9 octobre 2023	Pas d'organisation en Occitanie se rapprocher des autres coordinations	

CONCOURS FILIÈRE SOCIALE								
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR	
AGENT SOCIAL TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	С	EXTERNE	Ouvert aux personnes possédant un diplôme homologué au niveau 3 (anciennement niveau V) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.	Du mardi 14 mars au mercredi 19 avril 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 27 avril 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Mardi 3 octobre 2023	Pas d'organisation en Occitanie se rapprocher des autres coordinations	

FILIÈRE SOCIALE CONCOURS

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL DE 2ème CLASSE		EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires : - du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance (ou certificat d'aptitude professionnelle accompagnant éducatif petite enfance) - ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.	Du mardi 14 mars au mercredi 19 avril 2023 minuit (cachet de la poste			
	С	INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à <u>l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986</u> portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1 ^{er} janvier de l'année du concours de deux années au moins de services publics effectifs effectuées auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. A NOTER: Les services effectués auprès de jeunes enfants en écoles maternelles sont attestés par l'employeur sur l'état des services. Il est rappelé que les missions conférées au cadre d'emplois des ATSEM (assistance aux personnels enseignants) doivent effectivement avoir été exercées pendant 2 ans. Le candidat non titulaire doit être en fonction au plus tard à la date de clôture des inscriptions.		jeudi 27 credi 19 credi 19 credi 2023 minuit it (cachet de la	Mercredi 11 octobre 2023	CDG 31 CDG 46 CDG 48
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de 4 ans au moins : - d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, - d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, - ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.	faisant foi)	foi)		

FILIÈRE ANIMATION CONCOURS

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
		EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 5 (anciennement niveau III), délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.		jeudi 20 2 avril 2023	Jeudi 21 septembre	
ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	В	INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2ème de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa.	Du mardi 7 mars au mercredi 12 avril 2023			Pas d'organisation en Occitanie
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins : - d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, - d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, - ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.	minuit (cachet de la poste faisant foi)	(cachet de la poste faisant foi)	2023	se rapprocher des autres coordinations

CONCOURS	FILIÈRE ANIMATION

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
		EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 4 délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.	Du mardi 7 mars au mercredi 12 avril 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)			
		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi nº 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2ème de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa.		mars au jeudi 20 nercredi 12 avril 2023 avril 2023 minuit inuit (cachet de la	Jeudi 21 septembre 2023	CDG 66
ANIMATEUR TERRITORIAL	В	INTERNE Spécial ATSEM	Ouvert aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles justifiant d'au moins quatre ans de services effectifs dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.				CDG 81
		TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins - d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, - d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, - ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours		poste faisant foi)		CDG 01

CONCOURS	CONCOURS FILIÈRE ANIMATION								
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR		
		EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V), délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, telles que définies à l'article 3, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.	INSCRIPTI	ONS CLOSES				
ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'une année au moins de services publics effectifs.		Jusqu'au jeudi 27		Pas		
	С	TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de 4 ans au moins - d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, - d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, - ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.	mercredi 19 octobre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	octobre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Mardi 23 mars 2023	d'organisation en Occitanie se rapprocher des autres coordinations		

CONCOURS	S				FILIÈRE I	POLICE MU	NICIPALE
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
		EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat, ou d'un diplôme homologué au niveau 4 (anciennement niveau IV), ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.				
CHEF DE		INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins 4 ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de 4 ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984.	INSCRIPT Du mardi 18 octobre au mercredi 23	Jusqu'au jeudi 1 ^{er} décembre	Epreuves écrites Jeudi 8 juin	
SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	В	TROISIEME CONCOURS	Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de 4 ans au moins - d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, - d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, - ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.	novembre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	2022 minuit	Tests psychotechniques Vendredi 24 mars 2023	CDG 06

CONCOURS				FILIÈRE POLICE MUNICIPALE			
GRADE	САТ	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEU R
		EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles (anciennement niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 févier 2007.	INSCRIPT	IONS CLOSES		
GARDIEN BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE	С	1 ^{er} CONCOURS INTERNE	Ouvert aux agents publics de la fonction publique territoriale exerçant depuis au moins 2 ans, au 1 ^{er} janvier de l'année du concours, des fonctions d'agent de surveillance de la voie publique.	Du mardi 4 octobre au mercredi 9 novembre 2022 minuit (cachet de la poste faisant	Jusqu'au jeudi 17 novembre 2022 minuit (cachet de la	Epreuves écrites Mardi 11 mai 2023 Tests psychotechniques	Pas d'organisation en Occitanie se rapprocher des autres
		2 ^{ème} CONCOURS INTERNE	Ouvert aux agents publics mentionnés au 3° de l'article L.4145- 1 du code de la Défense et à l'article L. 411-5 du code de la sécurité intérieure exerçant depuis au moins 2 ans au 1 ^{er} janvier de l'année du concours.	foi)	poste faisant foi)	Jeudi 5 octobre 2023	coordinations

\frown		C	\frown	161	
	1.7				
				1 1	

FILIÈRE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
MEDECIN ET PHARMACIEN DE SPP DE CLASSE NORMALE	Α	EXTERNE SUR TITRES	Ouvert: 1 - Aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre exigé, en application du <u>1° de l'article L. 4111-1 du code de la santé publique</u> , pour l'exercice de la profession de médecin et aux candidats titulaires de l'un des diplômes d'études spécialisées mentionné à l'article R. 5126-2 du même code pour l'exercice de la pharmacie au sein d'une pharmacie à usage intérieur; 2 - Aux personnes ayant obtenu une autorisation individuelle permanente d'exercice de la médecine ou de la pharmacie au sein d'une pharmacie à usage intérieur délivrée par le ministre chargé de la santé en application des articles <u>L. 4111-2</u> et <u>R. 5126-4</u> du code de la santé publique ou de l' <u>article 60 de la loi du 27 juillet 1999</u> .				
CADRE DE SANTE DE SPP	A	INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires, militaires et agents contractuels, titulaires du brevet d'infirmier de sapeur-pompier professionnel et du diplôme sanctionnant la formation d'adaptation à l'emploi de niveau groupement ou titres reconnus comme équivalents par la commission instituée par arrêté conjoint des ministres chargés de la sécurité civile, de la fonction publique et de la santé et comptant, au 1er janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services publics en qualité d'infirmier ;.	-		e date ultéri nuniqué de la	
		CONCOURS SUR TITRES	Ouvert aux candidats titulaires des diplômes, titres ou autorisations requis pour être recrutés dans le cadre d'emplois des infirmiers de sapeurs-pompiers professionnels ainsi que du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, justifiant, au 1er janvier de l'année du concours, de l'exercice d'une activité professionnelle d'infirmier pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.	s de 2 de 2 du mier			
INFIRMIER DE SPP DE CLASSE NORMALE	А	CONCOURS SUR TITRES	Ouvert aux candidats titulaires soit d'un diplôme, certificat ou titre mentionné aux articles <u>L. 4311-3</u> et <u>L. 4311-5</u> du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.				

ONCOURS			FILIÈRE	SAPEURS-	POMPIE	RS PROFES	SIONNELS
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATE
		EXTERNE	Ouvert aux candidats titulaires, au 1er janvier de l'année du concours, d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.		ONS CLOSES		
CAPITAINE DE SPP	Α	INTERNE	Ouvert : a) Aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi nº 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé, et titulaires d'une qualification de chef de groupe de sapeur-pompier professionnel ou reconnue comme équivalente par la commission compétente instituée par arrêté du ministre chargé de la sécurité civile ; b) Aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, dans des conditions fixées par cet alinéa et par le décret du 22 mars 2010.	Du mardi 15 novembre au mercredi 21 décembre 2022	Jusqu'au jeudi 29 décembre 2022	Jeudi 1 ^{er} juin 2023	CDG 35

CONCOURS			FILIÈRE	SAPEURS-	POMPIE	RS PROFES	SIONNELS
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
LIEUTENANT DE 2 ^{EME} CLASSE DE SPP	В	INTERNE	Ouvert : a) Aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé et titulaires d'une qualification de chef d'agrès tout engin de sapeur-pompier professionnel ou reconnue comme équivalente par la commission compétente instituée par arrêté du ministère de l'intérieur ; b) Aux candidats justifiant de quatre ans de services publics auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, dans les conditions fixées par cet alinéa et par le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 susvisé.	Du mardi 13 septembre au mercredi 19 octobre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 27 octobre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	25 ou 27 avril 2023	CDG 69 CIG GC

EXAMENS F	PROF	ESSION	NELS		FILIÈI	RE ADMIN	ISTRATIVE
GRADE	CAT	NATURE DE L'EXAMEN	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL	Α	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux attachés qui justifient au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ayant atteint le 5ème échelon du grade d'attaché.	Du mardi 8 novembre au mercredi 14 décembre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 22 décembre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 6 avril 2023	CDG 34
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	С	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux adjoints administratifs ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emploi de catégorie C doté de la même échelle de rémunération (C1), ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.	Du mardi 25 octobre au mercredi 30 novembre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 8 décembre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 16 mars 2023	CDG 12 CDG 30 CDG 31 CDG 32

GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR
							Répartition par spécialité :
							CDG 30 Bâtiment, Génie ci
TECHNICIEN			INSCRIPTION	IS CLOSES		CDG 11 Réseaux, Voirie e Infrastructures	
				novombro	Jusqu'au jeudi 1er décembre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	avril 2023	CDG 81 Prévention et gestion risques, hygiène, restauration
TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	В	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins de un an dans le 6ème échelon du grade de technicien principal de 2ème classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.				CDG 11 Aménagement urba développement dur
1 CLASSE							CDG 11 Déplacements, trans
							CDG 66 Espaces verts et nat
							CDG 82 Ingénierie, informat et systèmes d'inform
							CDG 30 Services et interver techniques

EXAMEN PI	EXAMEN PROFESSIONNEL FILIÈRE TECHNIQUE								
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS		
TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	В	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6ème échelon du grade de technicien territorial et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Du mardi 18 octobre au mercredi 23 novembre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jusqu'au jeudi 1er décembre 2022 minuit (cachet de la poste faisant	Jeudi 13 avril 2023	Répartition par spécialité: CDG 30 Bâtiment, Génie civil CDG 11 Réseaux, Voirie et Infrastructures CDG 81 Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration CDG 11 Aménagement urbain et développement durable CDG 11 Déplacements, transports CDG 66 Espaces verts et naturels CDG 82 Ingénierie, informatique et systèmes d'information CDG 30 Services et intervention techniques		

EXAMEN PI	EXAMEN PROFESSIONNEL FILIÈRE TECHNIQUE								
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS		
TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	В	PROMOTION INTERNE	1- Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux comptant au moins huit ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique. 2- Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux titulaires du grade d'adjoint technique principal de 1ère classe ou d'adjoint technique principal de 2ème classe comptant au moins dix ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique. 3- Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement titulaires du grade d'adjoint technique principal de 1ère classe ou d'adjoint technique principal de 2ème classe comptant au moins dix ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique.	Du mardi 18 octobre au mercredi 23 novembre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)		Jeudi 13 avril 2023	Répartition par spécialité: CDG 30 Bâtiment, Génie civil CDG 11 Réseaux, Voirie et Infrastructures CDG 81 Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration CDG 11 Aménagement urbain et développement durable CDG 11 Déplacements, transports CDG 66 Espaces verts et naturels CDG 82 Ingénierie, informatique et systèmes d'information CDG 30 Services et intervention techniques A déterminer Métiers du spectacle A déterminer Artisanat et métiers d'art		

EXAMEN PROFESSIONNEL FILIÈRE TECHNIQUE									
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR		
AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL	С	PROMOTION INTERNE	Ouvert aux adjoints techniques territoriaux ou aux adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement ou les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles comptant au moins sept ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois.	INSCRIPTION INSCRI	octobre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 26 janvier 2023	Pas d'organisation en Occitanie se rapprocher des autres coordinations		

EXAMENS	XAMENS PROFESSIONNELS						
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS
EDUCATEUR TERRITORIAL DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE		AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires justifiant, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, avoir accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau et compter au moins un an d'ancienneté dans le 3ème échelon du grade d'éducateur de jeunes enfants.	2022	novembre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du jeudi 16 février 2023	CDG 66
ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-EDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE		AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires justifiant, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, avoir accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau et compter au moins un an d'ancienneté dans le 3ème échelon du grade d'assistant socio-éducatif.		Jusqu'au jeudi 27 avril 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)	A compter du jeudi 28 septembre 2023	CDG 31

EXAMENS PROFESSIONNELS FILIÈRE SPORTIVI								
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEURS	
EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	В	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins de un an dans le 6ème échelon du grade d'éducateur territorial principal 2ème classe des activités physiques et sportives et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	INSCRIPTIONS S	Jusqu' Ju LOSES 0 Octobre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 12 janvier 2023	CDG 11	
EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	В	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6ème échelon du grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	INSCRIPTIONS INSCRIPTIONS octobre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	closes jeudi 20 octobre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 12 janvier 2023	CDG 33	

EXAMEN PROFESSIONNEL FILIÈRE POLICE MUNICIPALE									
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS (CLOTURE DES INSCRIPTIONS)	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEUR		
CHEF DE POLICE MUNICIPALE	В	PROMOTION INTERNE	Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale et du cadre d'emplois des gardes champêtres comptant au moins huit ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement.	novembre	Jusqu'au jeudi 1er décembre 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi 8 juin 2023	CDG 04		

EXAMEN PROFESSIONNEL FILIÈRE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS									
GRADE	CAT	NATURE DU CONCOURS	CONDITIONS D'ACCÈS	PERIODE DE PRE- INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	ORGANISATEU R		
CADRE SUPERIEUR DE SANTE DE SPP	А	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux cadres de santé de sapeurs-pompiers professionnels comptant, au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, au moins trois ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emplois de cadres de santé.	reporté à une date ultérieure					
LIEUTENANT DE 1 ^{ERE} CLASSE DE SPP	В	AVANCEMENT DE GRADE	Ouvert aux lieutenants de 2 ^{ème} classe ayant au moins atteint, au 1 ^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, le 4 ^{ème} échelon et justifiant à cette date de trois ans de services effectifs dans ce grade.	moreredi 2	Jusqu'au jeudi 10 novembre 2022	9,14, 21 ou 28 février 2023	CDG 33		

CONCOURS PREVISIONNEL 2024							
GRADE		PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES			
ATTACHE TERRITORIAL	Α	Du mardi 19 mars 2024 au mercredi 24 avril 2024	jeudi 2 mai 2024	jeudi 14 novembre 2024			
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	С	Du mardi 3 octobre 2023 au mercredi 8 novembre 2023	jeudi 16 novembre 2023	jeudi 14 mars 2024			
TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	В	Du mardi 19 septembre 2023 au mercredi 25 octobre 2023	jeudi 2 novembre 2023	jeudi 11 avril 2024			
TECHNICIEN TERRITORIAL	В	Du mardi 19 septembre 2023 au mercredi 25 octobre 2023	jeudi 2 novembre 2023	jeudi 11 avril 2024			
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	С	Du mardi 22 août 2023 au mercredi 26 septembre2023	jeudi 5 octobre 2023	jeudi 18 janvier 2024			
DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISITQUE 1ère et 2ème CATEGORIE	Α	Du mardi 9 janvier 2024 au mercredi 14 février 2024	jeudi 22 février 2024	mercredi 15 mai 2024			
CADRE TERRITORIAL DE SANTE PARAMEDICAL	Α	Du mardi 12 décembre 2023 au mercredi 17 janvier 2024	jeudi 25 janvier 2024	à compter du lundi 8 avril 2024			
INFIRMIER TERRITORIAL EN SOINS GENERAUX	Α	Du mardi 5 septembre 2023 au mercredi 11 octobre 2023	jeudi 19 octobre 2023	à compter du lundi 29 janvier 2024			
TECHNICIEN PARAMEDICAL TERRITORIAL SPECIALITES TECHNICIEN DE LABORATOIRE MEDICAL, PREPARATEUR EN PHARMACIE HOSPITALIERE, DIETETICIEN	Α	Du mardi 9 janvier 2024 au mercredi 14 février 2024	jeudi 22 février 2024	à compter du lundi 6 mai 2024			
EDUCATEUR TERRITORIAL DE JEUNES ENFANTS	Α	Du mardi 12 septembre 2023 au mercredi 18 octobre 2023	jeudi 26 octobre 2023	mardi 6 février 2024			
ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-EDUCATIF	Α	Du mardi 9 avril 2024 au mercredi 15 mai 2024	jeudi 23 mai 2024	jeudi 10 octobre 2024			
AUXILIAIRE DE SOINS TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE SPECIALITES ASSISTANT DENTAIRE ET AIDE-MEDICO-PSYCHOLOGIQUE	С	Du mardi 9 avril 2024 au mercredi 15 mai 2024	jeudi 23 mai 2024	à compter du lundi 7 octobre 2024			
AUXILIAIRE DE PUERICULTRICE TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE	С	Du mardi 5 septembre 2023 au mercredi 11 octobre 2023	jeudi 19 octobre 2023	à compter du lundi 4 mars 2024			
ATSEM PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	С	Du mardi 9 avril 2024 au mercredi 15 mai 2024	jeudi 23 mai 2024	mercredi 16 octobre 2024			
EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	В	Du mardi 16 mai 2023 au mercredi 21 juin 2023	jeudi 29 juin 2023	mardi 23 janvier 2024			
EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	В	Du mardi 16 mai 2023 au mercredi 21 juin 2023	jeudi 29 juin 2023	mardi 23 janvier 2024			
DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE	Α	Du mardi 29 août 2023 au mercredi 4 octobre 2023	jeudi 12 octobre 2023	lundi 15 et 16 janvier 2024			
GARDIEN-BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE	С	Du mardi 3 octobre 2023 au mercredi 8 novembre 2023	jeudi 16 novembre 2023	mardi 14 mai 2024			
LIEUTENANT DE 1 ^{ERE} CLASSE DE SPP	В	Du mardi 14 novembre 2023 au mercredi 20 décembre 2023	jeudi 28 décembre 2023	Avril ou mai 2024			

EXAMENS PROFESSIONNELS PREVISIONNEL 2024						
GRADE	CAT	PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES		
REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE (avancement de grade)	В	Du mardi 5 mars 2024 au mercredi 10 avril 2024	jeudi 18 avril 2024	jeudi 26 septembre 2024		
REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE (avancement de grade)	В	Du mardi 5 mars 2024 au mercredi 10 avril 2024	jeudi 18 avril 2024	jeudi 26 septembre 2024		
REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE (promotion interne)	В	Du mardi 5 mars 2024 au mercredi 10 avril 2024	jeudi 18 avril 2024	jeudi 26 septembre 2024		
INGENIEUR TERRITORIAL (promotion interne)	Α	Du mardi 9 janvier 2024 au mercredi 14 février 2024	jeudi 22 février 2024	jeudi 13 juin 2024		
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE (avancement de grade)	С	Du mardi 22 août 2023 au mardi 26 septembre 2023	jeudi 5 octobre 2023	jeudi 18 janvier 2024		
ATTACHE TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES (avancement de grade)	Α	Du mardi 9 janvier 2024 au mercredi 14 février 2024	jeudi 22 février 2024	à compter du jeudi 16 mai 2024		
BIBLIOTHECAIRE TERRITORIAL PRINCIPAL (avancement de grade)	Α	Du mardi 9 janvier 2024 au mercredi 14 février 2024	jeudi 22 février 2024	à compter du jeudi 16 mai 2024		
ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 1ère CLASSE (avancement de grade)	В	Du mardi 16 janvier 2024 au mercredi 21 février 2024	jeudi 29 février 2024	mardi 28 mai 2024		
ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE ((avancement de grade)	В	Du mardi 16 janvier 2024 au mercredi 21 février 2024	jeudi 29 février 2024	mardi 28 mai 2024		
ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2ème CLASSE (promotion interne)	В	Du mardi 16 janvier 2024 au mercredi 21 février 2024	jeudi 29 février 2024	mardi 28 mai 2024		
ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE (avancement de grade)	С	Du mardi 17 octobre 2023 au mercredi 22 novembre 2023	jeudi 30 novembre 2023	jeudi 28 mars 2024		
DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT ARTISTIQUE 1ERE ET 2EME CATEGORIE (promotion interne)	Α	Du mardi 9 janvier 2024 au mercredi 14 février 2024	jeudi 22 février 2024	mercredi 15 mai 2024		
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE (promotion interne)	Α	Du mardi 12 septembre 2023 au mercredi 18 octobre 2023	Jeudi 26 octobre 2023	A compter du lundi 5 février 2024		
ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE (avancement de grade)	В	Du mardi 12 septembre 2023 au mercredi 18 octobre 2023	jeudi 26 octobre 2023	à compter du lundi 5 février 2024		
ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE (avancement de grade)	В	Du mardi 12 septembre 2023 au mercredi 18 octobre 2023	jeudi 26 octobre 2023	à compter du lundi 5 février 2024		
CADRE SUPERIEUR DE SANTE PARAMEDICAL (avancement de grade)	Α	Du mardi 12 décembre 2023 au mercredi 17 janvier 2024	jeudi 25 janvier 2024	à compter du lundi 8 avril 2024		
MONITEUR EDUCATEUR ET INTERVENANT FAMILIAL PRINCIPAL (avancement de grade)		Du mardi 12 septembre 2023 au mercredi 18 octobre 2023	Jeudi 26 octobre 2023	à compter du lundi 5 février 2024		
AGENT SOCIAL TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ème CLASSE (avancement de grade)	С	Du mardi 9 avril 2024 au mercredi 15 mai 2024	jeudi 23 mai 2024	jeudi 17 octobre 2024		

EXAMENS PROFESSIONNELS		(SUITE)	PREVISIONNEL 2024		
GRADE		PERIODE DE PRE-INSCRIPTION OU DE RETRAIT DES DOSSIERS	DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS OU DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DES ÉPREUVES	
CONSEILLER PRINCIPAL DES APS	Α	Du mardi 14 novembre 2023 au mercredi 20 décembre 2023	jeudi 28 décembre 2023	jeudi 18 avril 2024	
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE (avancement de grade)	В	Du mardi 12 mars 2024 au mercredi 17 avril 2024	jeudi 25 avril 2024	jeudi 19 septembre 2024	
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE (avancement de grade)	В	Du mardi 12 mars 2024 au mercredi 17 avril 2024	jeudi 25 avril 2024	jeudi 19 septembre 2024	
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE (promotion interne)	В	Du mardi 12 mars 2024 au mercredi 17 avril 2024	jeudi 25 avril 2024	jeudi 19 septembre 2024	
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE (avancement de grade)	С	Du mardi 24 octobre 2023 au mercredi 29 novembre 2023	jeudi 7 décembre 2023	jeudi 21 mars 2024	
COMMANDANT DE SPP		Du mardi 5 mars 2023 au mercredi 10 avril 2024	jeudi 18 avril 2024	Mardi 10 septembre 2024	
LIEUTENANT HORS CLASSE DE SPP		Du mardi 5 mars 2023 au mercredi 10 avril 2024	jeudi 18 avril 2024	En octobre 2024	



COORDINATION RÉGIONALE DES CENTRES DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'OCCITANIE